

Lycée Jean-Marc Boivin 4 Bis, route de Dijon 21800 CHEVIGNY St SAUVEUR Tel 03.80.48.15.80 0211909L@ac-dijon.fr

Information sur les traitements s'appuyant sur le contrôle d'accès et de vidéosurveillance



Nom de l'établissement : Lycée Jean Marc Boivin

Adresse: 4 Bis route de Dijon BP 9 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

Le conseil d'administration du 8 AVRIL 2021 a approuvé l'utilisation d'un dispositif de contrôle d'accès et/ou de vidéosurveillance.

Des caméras sont installées aux entrées de notre établissement à des fins de sécurité des biens et des personnes.
Un système de contrôle d'accès est mis en place. (cartes magnétiques individuelles)
Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant
de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable de traitement
Images - Toutes les personnes entrant/sortant de l'établissement (élèves, personnel
de l'école et visiteurs éventuels) sont filmées.
Contrôle d'accès : les noms, prénoms, dates et heures d'entrée sont collectés.
and the second second promoting, second and a cities of second connection.
Les images enregistrées par les caméras ou les données collectées par le dispositif de
contrôle d'accès peuvent être visualisées par le chef d'établissement, le maire de la
commune, les forces de l'ordre à des fins de sécurité et par les personnels de la
société en charge de la maintenance du matériel, à cette seule fin.
Les images sont supprimées un mois après leur enregistrement. En cas d'incident lié à
la sécurité des personnes et des biens, ces images peuvent néanmoins être
conservées sur un autre support accessible aux seules personnes habilitées dans ce
cadre et ce, le temps du règlement des procédures liées à cet incident. Les données
relatives à l'accès sont supprimées une année scolaire après leur enregistrement.
Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi
Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un ensemble de droits sur vos
données.
Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter directement le chef d'établissement.
Vous pouvez exercer auprès du Responsable de traitement ou contacter le délégué à la protection des données de l'académie. En cas de litige, vous pouvez également
saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).